



## Différents types de bornes de recharge

Le réseau SIGEIF est constitué de plusieurs modèles de bornes pour mieux répondre aux besoins des usagers.

 Bornes Nexans, G2mobility, Lafon : deux prises domestiques (maximum 3,7 kW) et deux prises T2 (maximum 22 kW).

 Bornes IES : deux câbles Combo/ CHAdeMO (maximum 24 kW) et une prise T2 (maximum 22 kW).

Deux autres modèles de bornes existent sur le réseau mais ne sont pas proposés sur le territoire ivryen.

## Où sont les bornes?

A partir de janvier 2022, sept bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées dans les différents quartiers ivryens. Chacune permet de stationner deux véhicules en recharge simultanée.

-  16 rue Marat (22 kW)
-  63 rue Gabriel Péri (22 kW)
-  27 rue Michelet (22 kW)
-  5 avenue Spinoza (22 kW)
-  111 rue Hoche (24 kW)
-  9 rue Baudin (22 kW)
-  23 boulevard de Brandebourg (24 kW)

Retrouvez l'ensemble des bornes sur toute la France via [fr.chargeamap.com/map](http://fr.chargeamap.com/map)

## Comment fonctionne la recharge ?

Le stationnement est autorisé sur les deux places réservées autour de la borne, uniquement pour les véhicules électriques branchés et en charge. La recharge est ouverte à tous les véhicules sans abonnement.

Tout véhicule stationné sur une de ces places réservées sans être en charge est considéré comme gênant et passible d'une amende de 35€.

## Mode de paiement :








▶ Par carte bancaire directement à la borne à chaque recharge en scannant un QR code avec votre smartphone.

▶ Via Izivia, sur [paynow.izivia.com](http://paynow.izivia.com), sur smartphone via l'application mobile Izivia ou avec le pass Izivia, à commander sur [izivia.com](http://izivia.com)

▶ Via une carte d'un autre réseau partenaire ou non partenaire (avec la possibilité d'application de commissions complémentaires).

## Tarifs :

Grille tarifaire en vigueur depuis le 5 mai 2021 sur le territoire ivryen

Puissance maximale délivrée	Borne	Tarif**
Jusqu'à 8 kW	 * 	2,40 €/h (4c€/min)
8-15 kW	 * 	3,60 €/h (6c€/min)
15-22 kW	 * 	4,20 €/h (7c€/min)
23-40 kW		7,8 €/h (13c€/min)

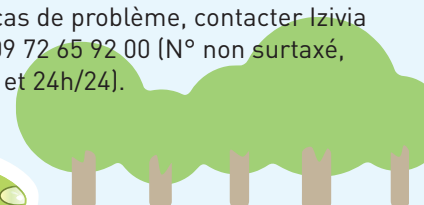
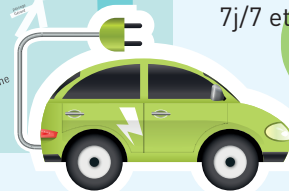
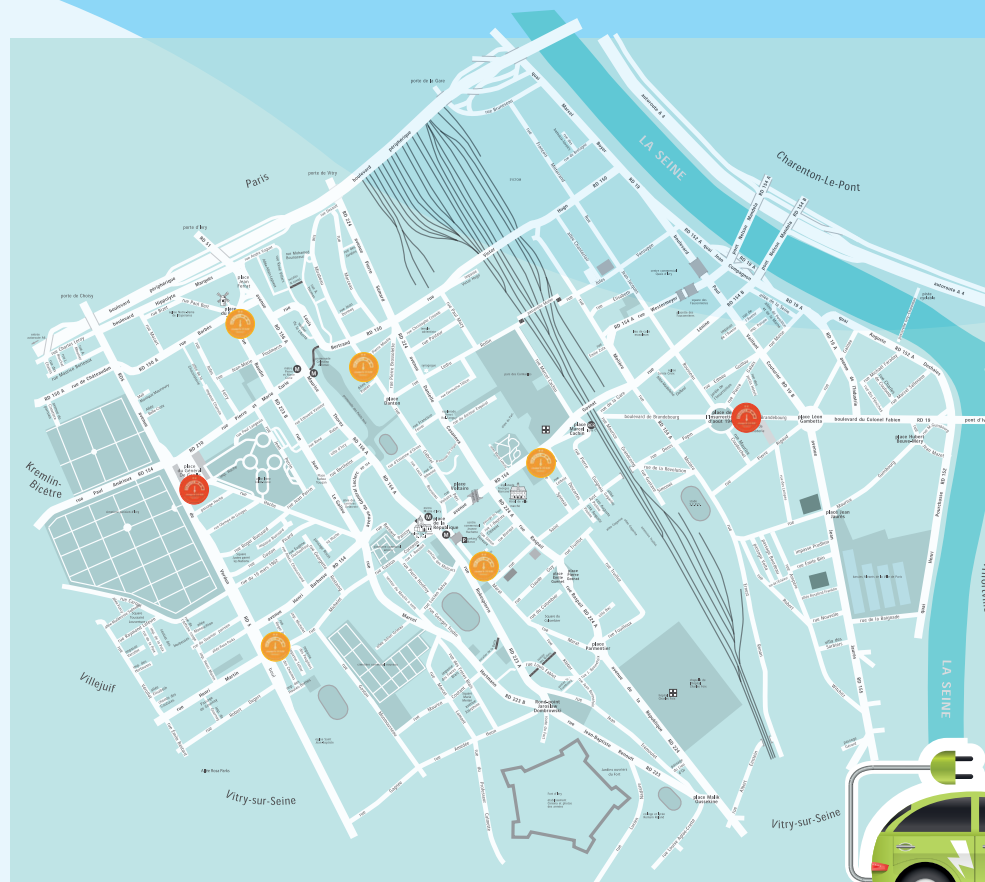
\* Le plafond de nuit est applicable sur ces bornes (10€ entre 20h et 8h).

\*\* Le prix à l'heure est facturé à la minute entamée.

## Application de la grille tarifaire :

- Seuil de valorisation de charge : 2 minutes de connexion ou 500Wh délivrés.
- Service de réservation pour 30 min, facturé à l'acte selon le type de borne :
  - 7 kW : 0,60€
  - 22 kW : 1€
  - Entre 23 et 40 kW : 2€

En cas de problème, contacter Izivia au 09 72 65 92 00 (N° non surtaxé, 7j/7 et 24h/24).



## Des points de recharge complémentaires ?

**Les bornes situées sur l'espace public sont principalement dédiées à la recharge d'appoint et pour la réalisation des derniers kilomètres.**

Si vous souhaitez recharger votre véhicule pendant une longue durée, cela est plus adapté à votre domicile ou sur votre lieu de travail.

Un « droit à la prise » à votre domicile existe dès lors que votre immeuble dispose d'un parc de stationnement clos et couvert et qu'il est possible d'individualiser la facturation.

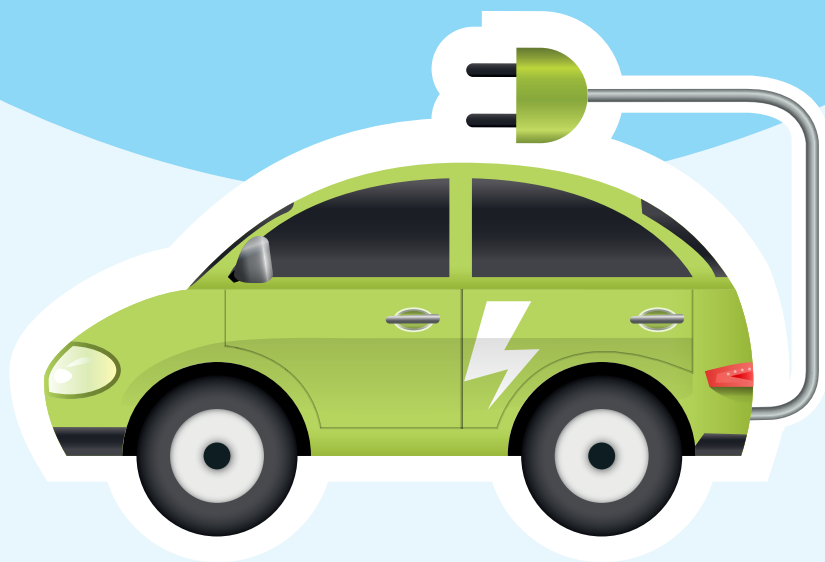
Vous pouvez donc demander à installer une borne de recharge à vos frais sur votre emplacement.

Une installation collective peut aussi être envisagée et s'avérer économiquement plus intéressante.

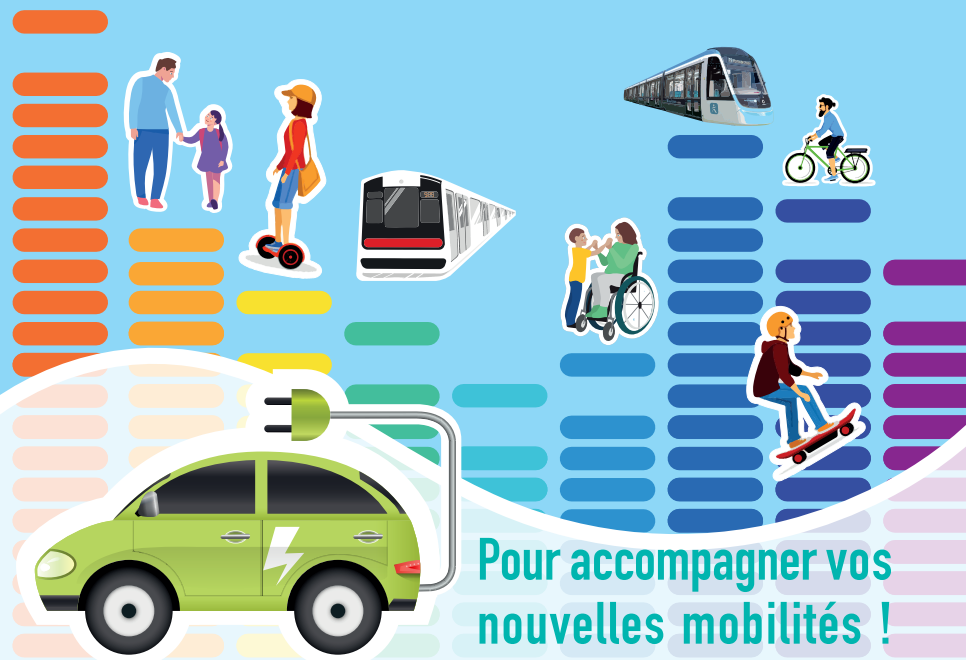
Des aides financières existent pour aider à la réalisation de ces installations : programme ADVENIR (<https://advenir.mobi>)

**Exprimez vos besoins concernant les possibilités de recharge sur l'espace public ivryen à : [courrier@ivry94.fr](mailto:courrier@ivry94.fr)**

Les demandes seront relayées au SIGEIF afin d'étudier la possibilité de réalisation de futures installations.



## Des bornes de recharge pour votre véhicule électrique



**Pour accompagner vos nouvelles mobilités !**

**La Ville d'Ivry-sur-Seine est engagée dans la lutte contre la pollution** de l'air au travers de sa politique de mobilité et souhaite donc accompagner et faciliter les évolutions de modes de déplacements. Au vu de la demande croissante de points de recharge pour les véhicules électriques, la municipalité a notamment décidé de déployer progressivement des infrastructures de recharge dédiées sur l'espace public (IRVE).

Ces bornes s'inscrivent dans un réseau à l'échelle régionale et seront interopérables, c'est-à-dire capables de connecter entre eux les points de charge des réseaux exploités par différents opérateurs et permettant ainsi aux utilisateur.rices de véhicules électriques de pouvoir utiliser n'importe quelle borne sans problème d'adaptation. L'installation des bornes est confiée au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF).